L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 OCTOBRE 1859.

Imprimé et publié par
Cie F. WEISSE & Co.
EDITEURS PROPRIETAIRES;
C. F. WEISSE. H. DUPOUY.
E. DUVERGER. G. HARRY.
Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 12 OCTOBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "A la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

☞ Pour le Feuilleton, voir la seconde page.

Ventes à l'encan de ce Jour.

Par D. F. Murphy, au magasin de MM. Bornio & Co: Mobilier—Glace de la Havane.
Par B Turpin, au magasin de MM. C Cavaroc & Co, 111 Royale—Eau de vie, vins, savons, huiles, liqueurs, etc
Par Hatch & Lessmann, 77 Chartres—Marchandises sèches—Madras avarés, jupons, chapeaux de paille, parapluies et casquettes.
Par A Foutail, au coin White et Chemin Gentilly—Chevaux de trois, cochons, chevaux, charrette à lait, voiture et buggy

Petite chronique.

La Nouvelle-Orléans a subi, depuis quelques jours, sa métamorphose accoutumée. De morne et déserte qu'elle était, elle est devenue tout à coup animée et bruyante. Elle possède une fois encore non seulement sa population permanente dont une partie considérable la quitte pendant l'été, mais cette autre population flottante qui l'encombre pendant l'hiver et qu'y amènent soit la douceur de notre climat et l'attrait du plaisir, soit le soin de ses affaires.

La rentrée des touristes, des voyageurs et des oisifs a eu lieu cette année plus tôt que d'ordinaire, à cause de la salubrité exceptionnelle de l'été. Pas un cas de fièvre jaune n'a, en effet, été constaté jusqu'à la fin de septembre. On a dû voir cependant que le Bureau de Santé a consigné dans son dernier tableau hebdomadaire de la mortalité, neuf décès causés par le fléau.

Ces décès ont eu lieu à l'Hôpital de Charité. Non seulement il n'en est pas survenu dans la pratique particulière, mais les médecins n'ont pas dans leur clientèle un seul cas de traitement. On peut donc qu'il n'est pas une chambre de danger. La température d'automne qui remplace maintenant les ardeurs de l'été, empêchera la maladie de se propager et en étouffera les germes naissants avant leur développement.

Croton d'ailleurs qu'après nos épidémies, lorsque les étrangers rentrent à la Nouvelle-Orléans, il n'y ait plus de cas de fièvre jaune parmi nous. Le fléau ne disparaît guère complètement que dans la seconde quinzaine de novembre, mais il n'atteint pas les nouveaux venus. Nous le répétons, la population indigène accimatée que renferme encore maintenant notre ville y est dans une sécurité parfaite qu'elle n'a pas trouvé à Boston, à Philadelphie ou à Saint-Pétersbourg.

La saison s'ouvre sous des auspices très encourageants. Il règne déjà ici une activité extraordinaire, et le port se remplit rapidement de navires à voile, de steamers et de bateaux à vapeur. La levée est encombrée de ballots, au milieu desquels serpentent d'étroits sentiers destinés aux piétons. Les balles de coton forment au delà et en deçà de la rue du Canal de formidables remparts que s'entrecroisent et démoissent simultanément un infinité de travailleurs. Sur les wharfs, à bord des vapeurs, dans les rues qui aboutissent au port, c'est un tourbillonnement qui rappelle une fourmilière, mais qui donne le vertige. On charge et on décharge à la fois sur tous les points; le fret qu'on apporte à terre est remplacé immédiatement par le fret qui vient de terre.

C'est qu'il n'y a pas de temps à perdre. Pendant les quatre ou cinq mois où la Nouvelle-Orléans vend et achète, reçoit et expédie, le trafic avec le monde entier, il lui faut stimuler le travail de toute une année. La nature ne s'interrompt pas le mouvement général, mais elle en ralentit et en tempère le cours dans les usines, où elle le fait vibrer dans les chantiers.

Le conseil de ville n'est réuni hier que se réorganiser après son long ajournement. Nous espérons qu'il se remettra à l'œuvre avec la ferme résolution de réaliser enfin les améliorations qu'exige l'état de notre ville et qu'en réclame impérieusement l'opinion. La question de droit soulevée par le projet d'élargissement d'une voie ferrée dans l'intérieur de la Nouvelle-Orléans, a été portée en appel devant la Cour Suprême, dont la décision ne se fera sans doute pas attendre. Si, comme nous en avons presque la certitude, elle est rendue en premier ressort, elle sera, par le tribunal, n'y aura plus d'obstacle à l'exécution d'une entreprise à laquelle s'intéressent toutes les classes de la population. C'est que rien ne saurait nous être plus utile qu'un chemin de fer reliant entre eux les quartiers les plus éloignés de la ville, et permettant de reculer les habitations hors de l'étroite enceinte où elles sont maintenant resserrées.

Il nous faudrait aussi de l'eau en abondance, et nous aimons à croire que les aldermen qui viennent des dernières élections tiendront à ne pas laisser la ville de fontaines publiques. Le jour où l'eau coulera librement, la nuit comme le jour, dans nos ruisseaux dont elle balaiera les immondices, où elle sera prodiguée et où on en versera même pour couvrir la chaussée, ce jour-là Nouvelle-Orléans deviendra, nous en avons la conviction, une cité aussi salubre que celles du Nord et de l'Ouest. Si à cette amélioration indispensable on ajoutait le desséchement définitif des marais qui nous séparent du lac, ainsi que de grands travaux de passage, nous n'aurions rien à envier aux villes modèles dans des conditions moins torrides.

Il part quelquefois de meurtres qui viennent de temps en temps jeter l'épouvante parmi nous et l'agitation à laquelle donne lieu l'approche des élections, nous n'avons absolument rien à signaler à la Nouvelle-Orléans. Ailleurs nous trompons-nous peut-être, les lecteurs nous ont donné de nouveau le spectacle d'une expédition avortée, spectacle en présent auquel on se contente de sourire et de plaindre une nouvelle preuve d'indignation, parmi les ennemis de la tribunitie, un enthousiasme parmi les champions de la liberté imposée par le couteau et le revolver.

Dépêches télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Suite des nouvelles par l'Indian.

Etude de l'Angleterre avec la Chine.—Nouvelles importantes de Chine.—Emeute à Shangai.—Nouvelles d'Afrique.—Incendie en mer d'un navire chargé de cochons.

NOUVELLES AMERICAINES.

Le steamer Quaker City.—Arrivée de la malle transcontinentale.

Londres, 8 septembre.—Le traité de l'Angleterre avec le Japon a été ratifié le 11 juillet. Les 3 pionnis ont maintenant ensuite d'exiger les clauses en confinant les étrangers dans une petite lieue à dix milles de Jeddo. Le consul britannique a protesté et il en est résulté une suspension des relations commerciales.

CHINE.

Le ministre des Etats-Unis, M. Ward, est toujours à bord de son navire, n'ayant ratifié la ratification du traité. Le ministre anglais, l'a fait en crime un journal de Hong Kong, serait allé à Pekin, mais il y aurait été arrêté et incarcéré.

Les Russes présents à l'affaire de Peiho ont que la perte des Chinois a été de 1,000 hommes, et que les Anglais tombés au pouvoir de l'ennemi ont été bien traités.

EMEUTE A SHANGAI.

Dans une émeute qui a éclaté à Shangai, plusieurs étrangers ont été tués ou blessés; au moment de cette dernière se trouve l'intérêt du Fay dont l'état inspire des craintes sérieuses. L'émeute aurait été déterminée par une collision entre des coolies et des marins anglais. Le capitaine du bâtiment qui l'en accuse d'avoir voulu retenir les coolies à bord contre leur gré pour les amener en Amérique, déclare au contraire que ces derniers s'étaient rendus sur son navire dans le but d'y commettre un vol et qu'il a dû, pour se défendre, faire feu sur les agresseurs.

La ministre français a donné les ordres nécessaires pour qu'une enquête rigoureuse eut lieu.

Les 1000 hommes laissés à Shangai 30 p. 0,0 de plus que l'année dernière, quoiqu'ils soient de qualité inférieure.

INDES.

La désarmement des indigènes est terminé dans la province d'Oude. Le gouvernement, a donné l'ordre à deux régiments de se tenir prêts à s'embarquer pour la Chine.—La récolte d'indigo est plus faible qu'on ne le pensait.

AFRIQUE.

Les derniers avis du Sud de l'Afrique sont du 20 août; on y avait reçu des bouvelles favorables de M. Livingston, le célèbre voyageur. On a appris également qu'un navire, Singapore allant aux Antilles avec un chargement de coolies, avait été incendié en mer. Le capitaine, les officiers et environ soixante matelots composant l'équipage, se sont sauvés, mais tous les coolies, au nombre de 350, ont péri.

Le pay de Tunis est mort le 22 septembre.

NOUVELLES AMERICAINES.

Norfolk, 11 octobre.—On n'a pas encore de nouvelles du steamer *Quaker City* qui avait essayé de si fortes avaries pendant une tempête que ses passagers avaient été obligés de passer sur un autre navire. On craint qu'il n'ait péri, car le temps a été très mauvais depuis.

St Louis, 11 octobre.—La malle transcontinentale de la California est arrivée avec des dates de San Francisco jusqu'au 19 septembre.

Le niveau du fleuve tombe en face de St-Louis.

FAILLITE A NEW-YORK—MM. Sewall, Ferris & Co ont suspendu leurs paiements aujourd'hui, par suite des fortes avances qu'ils ont faites au Western Bank.

A LA RECHERCHE DU QUAKER CITY.

New York, 11 oct—Les craintes à l'égard du *Quaker City* ne font qu'augmenter. Le câble *Harris Lane* a reçu ordre du gouvernement de se mettre à la recherche de ce navire. Le câble a mis en mer aujourd'hui.

UN DÉFICIT AU FOUILLY—Le Bonneau Boy Hennan publie une annonce dans laquelle il propose à Morrissey de se mesurer avec lui, et il met en jeu une somme de dix mille piastres.

Marché de New York, 11 oct—La farine est en grande demande et les prix ont haussé de 5 à 10 cents. Les ventes d'aujourd'hui ont été de 13,000 barils, en grande partie à 4 60 et 4 65 la superfine. Le maïs mélangé a clôturé à 99 cts et $1. Le riz salé de l'ouest est côté 15 60 1/2. Le whisky est tenu à 28 1/2.

11 octobre.—Le marché au coton n'est pas bien établi et les cours ne sont que nominaux. Les ventes de la journée sont insignifiantes. Middling uplands 11 3/8.

Il a été écoulé 17,000 barils de farine dans la journée, et le marché a clôturé avec tendance à la hausse.

Le maïs jaune vaut 99 à $1 10 1/2. Le sucre se maintient à 6 3/4 le muscovado. Le café est calme, mais conserve ses prix qui sont de 10 3/4 à 12 cts.

Cincinnati, 10—Farine ferme à 4 60 et 4 65 la superfine. Le maïs languit. Le whisky vaut 25 1/2. Le porc 14 75.

Vicksburg, 11 octobre.—Le H. R. W. Hill a été signalé hier sur 3 heures, et l'Aurora à 11 h.; le Rapides ce matin, à 1 h., et le Newsboy, à 5 h., tous descendant le fleuve.

Vicksburg, 11—Passés ici, les steamboats Indian et Natchez à midi, et le Star Light à 1 heure P. M. aujourd'hui.

HOPITAL LUZENBERG.—L'Hôpital Luzenberg est maintenant dirigé par le Dr. Hayes. Admirablement situé à un mille du fleuve, sur le chemin de fer de Pontchartrain, il offre aux malades des avantages qu'ils trouveraient difficilement ailleurs, c'est-à-dire un air pur, des arbres et des fleurs, de fraîs ombrages et tous les agrémens de la campagne. Voir aux annonces.

CHAPELLERIE.—La chapellerie de Dawson & Co, 48 et 50 rue de Chartres, est rangée à juste titre parmi les meilleures de la Nlle-Orléans. Elle vend en gros et en détail et fait des envois à la campagne. Son assortiment est complet et ne le cède à aucun autre sous le rapport de l'élégance et de la confection. Voir aux annonces.

ESQUIMEUT—Le Bonnet Carré, dit le *Mescharche*, s'en va en pièces, émietté par la lente action du fleuve. Dimanche dernier, le Mississipi a dévoré encore un large espace en face de la demeure de M. Nicolas Haydel.

Après la longue humidité du printemps et la sécheresse du reste longue de l'été, la terre s'écroule facilement, et nous remarquons dans plusieurs journaux les rapports d'accidents semblables sur les rives du fleuve.

VOYAGE D'ESSAI DU VAPEUR WIMANS.—Si l'Angleterre nous envoie le plus grand des vapeurs, les Etats Unis pourront en lui montrer, en revanche, le plus original des pyrographes. C'est du bateau *Wimans* que nous voulons parler,—ce bâtiment à hélice, de 233 pieds de long, qui a la forme d'un cigare et qui nage avec une vitesse de 20 milles à l'heure. Ce bateau, construit à Baltimore, devait faire son voyage d'essai, le 5 du courant, et se rendre à Norfolk. Il viendra, sans doute, à New York et ira se ranger peut être à côté du *Great-Eastern* à Portland, et du moins ce bâtiment-ci ne fera pas traverse jamais l'Atlantique.

FATAL ACCIDENT.—Le 25 septembre dernier, dit le *Pionnier de l'Assomption*, le nommé Pierre Beldhaser, bien connu des habitants de Napoléonville, séjourn rendu du Lac Palourde au Bayou Boeuf, faire emplète de provisions pour le compte de M. Sieuzac, et est laissé noyé de son canot, dans son voyage de retour qu'il effectuait dans la soirée même du jour de son départ. Ce n'est que trois jours après, que le Dr. Roberts, parcourant les bords du lac, découvrit le corps de l'infortuné Balthasar, flottant entre deux eaux.

CHRONIQUE LOCALE.

MESSAGE DU MAIRE.—Le message transmis hier soir au Conseil est tellement long que nous ne pouvons pas en donner plus d'un sommaire.

M. Stith dit que le Conseil s'est rarement assemblé, après les vacances accoutumées, sous des auspices aussi favorables. D'heureuses entreprises publiques et particulières ont marqué cette année. Les produits nous arrivent en abondance et l'état sanitaire de notre ville est des plus satisfaisants.

Passant aux finances, le maire annonce que le revenu général de la corporation, du 1er juillet 1858 au 1er juillet 1859, s'est élevé à la somme de $1,415,921 66 à laquelle il faut ajouter $121,315 38 qui restaient en banque le 1er juillet 1858. Les dépenses générales, du 1er juillet 1858 au 1er juillet 1859, ont atteint le chiffre de $2,013,015 68—ce qui laissait, le 1er juillet 1859, une somme de $223,633 34 dont il faut retrancher $9,069 74, montant des mandats La ville doit $11,839,136 25 dont $3,671,000 pour bons émis en faveur des chemins de fer et $7,398,136 25 pour les bons de la dette consolidée. Le 1er juillet 1859, l'état dans la ville de $4,963 963 se représentait par des effets échéant du 1er juillet à 1861. La dette consolidée s'élevait, le 31 décembre 1858, à $7,398,136 25. Les paiements suivants ont effectués depuis cette époque: $3000 de bons de l'ancienne corporation; bons payés, en vertu d'une résolution du Conseil approuvée le 16 mars 1859, $200,000. La dette était due le 1er octobre 1859, de $7,795,136 25. La ville a fait face à toutes les obligations échéant en 1859; en 1860, elle aura faire face à une autre de $22,600. A la fin de l'année, après avoir acquitté les dépenses, les commissaires pourront acheter de 150 à 200 bons de $1000 chacun. La ville est forcée de faire de construire, à ses frais, les intersections de rues nouvelles ouvertes, mais en revanche les propriétés augmentent de valeur.

Les revenus de la ville augmentent chaque année malgré la diminution des taxes. Un grand nombre de propriétaires ont fait changé de mains et rapportent des prix qu'on n'avait pas obtenus depuis 1852. Les biens de la ville valent $2 000 000 et si l'on y ajoute la valeur des wharves, le montant serait de 5,000 000.—Les propriétés sur lesquelles il doit, ne pas d'impôt valent aujourd'hui $43,190,000, c'est à dire $2,368,700 de plus qu'auparavant.

Le Maire parle avec éloge de l'Hôpital de Charité, du Dispensaire et d'autres institutions charitables. Il a été adressé des plans pour le "Touro Almhouse"; le marché pour la construction de l'édifice est conclu. Quant à l'Asile des veuves et des orphelins protestants, les héritiers de M. John D. Fink contestent la validité du testament à la Cour Suprême.—Le somme légale par M. Girod et destinée à construire un Asile pour les parvres d'origine française s'élève aujourd'hui à $60 000; elle est représentée par des bons de la ville et de chemins de fer.

Une grande partie du message est consacrée aux chemins ferrés. Les rail roads des Opelousas et de de Jackson sont dans un état prospère.

M. Stith dit avoir formé la police avec soin et s'être efforcé d'assurer les services d'officiers dont les antécédents offrent des garanties au public. L'augmentation votée par le Conseil en janvier dernier a rendu le corps plus utile et bien que dans quelques cas il n'ait pas réalisé les espérances qu'on avait conçues il n'en a pas moins rendu des services. —Le Maire est très partisan du système proposé en grande partie d'hommes qui soutiennent les principes du parti américain, mais beaucoup de ses officiers sont d'origine étrangère. Mais est depuis quelque mois sous le contrôle de M. Stith qui en a destitué 269 membres pour violations des réglements, mais personne n'a été rayé des cadres pour raisons politiques seulement.—L'organisation de la police est défectueuse sous tous les rapports. Ce corps devrait être à l'abri des changements d'administrations, et ne pas avoir d'intérêt dans le conflit des partis.

Il serait à désirer que la Nlle-Orléans fit bâtir des "maisons d'écoles" aussi rapidement que possible.—Les écoles supérieures du Premier et du Quatrième District devraient être consolidées. La même remarque s'applique à celles des deux autres districts.

Les commissaires chargés d'occuper des terres marécageuses situées entre la partie populeuse de la ville et le Lac ont éprouvé quelques retards et rencontré des obstacles, mais ils ont fait un relevé et l'époque n'est pas éloignée où nous verrons disparaître les marais.

Une levée qui protégerait la Nlle Orléans contre les inondations est indispensable au succès de ce grand projet de desséchement. Elle devrait partir du fleuve, toucher au point situé dans les limites de la ville, près le "Halfway House", sur le chemin macadamisé, puis de s'étendre en ligne droite jusqu'au lac. La corporation a déjà dépensé, pour une protection momentanée, plus que ne lui aurait coûté une barrière éternelle contre les crues. C'est là une question dont il serait à désirer que le Conseil s'occupât de suite.

La manière dont quelques-uns des principaux contrats sont exécutés est donné lieu aux plaintes qui s'élèvent de toutes parts. Il est à regretter que le Conseil n'ait pas exercé rigoureusement le pouvoir dont il est revêtu. Le rôle d'un représentant du peuple n'est pas de s'appuyer sur le sort d'un adjudicataire malheureux; cette commisération engage des personnes à se faire adjuger, à des prix ruineux, des marchés dont elles ne peuvent remplir les conditions et le public en souffre. Les intérêts du commerce, la salubrité, exigent l'attention spéciale des deux boards sur ce sujet important.

Le Conseil ne devrait pas permettre qu'il y eut, sur les marchés, des tables pour les débitants de liqueurs et de nourriture. S'il le permettait, il faudrait qu'il forçât les propriétaires d'acquitter la même taxe que les restaurants. (Un ménoire a ce sujet accompagne le message). La même recommandation est faite relativement aux agents qui sous arrivant du Nord pour vendre des articles par échantillons, etc. et font concurrence à nos marchands domiciliés parmi nous et payant taxe.

Le maire recommande aux Boards de ne pas oublier le "être proof court house" qui deviendra probablement la capitale de l'Etat.

Le Maire parle avec éloge de l'Hôpital de Charité, du Dispensaire et d'autres institutions charitables. Il a été adressé des plans pour le "Touro Almhouse"; le marché pour la construction de l'édifice est conclu. Quant à l'Asile des veuves et des orphelins protestants, les héritiers de M. John D. Fink contestent la validité du testament à la Cour Suprême.—La somme légale par M. Girod et destinée à construire un Asile pour les parvres d'origine française s'élève aujourd'hui à $60 000; elle est représentée par des bons de la ville et de chemins de fer.

Une grande partie du message est consacrée aux chemins ferrés. Les rail roads des Opelousas et de de Jackson sont dans un état prospère.

M. Stith dit avoir formé la police avec soin et s'être efforcé d'assurer les services d'officiers dont les antécédents offrent des garanties au public. L'augmentation votée par le Conseil en janvier dernier a rendu le corps plus utile et bien que dans quelques cas il n'ait pas réalisé les espérances qu'on avait conçues il n'en a pas moins rendu des services. —Le Maire est très partisan du système proposé en grande partie d'hommes qui soutiennent les principes du parti américain, mais beaucoup de ses officiers sont d'origine étrangère. Mais est depuis quelque mois sous le contrôle de M. Stith qui en a destitué 269 membres pour violations des réglements, mais personne n'a été rayé des cadres pour raisons politiques seulement.—L'organisation de la police est défectueuse sous tous les rapports. Ce corps devrait être à l'abri des changements d'administrations, et ne pas avoir d'intérêt dans le conflit des partis.

Il serait à désirer que la Nlle-Orléans fit bâtir des "maisons d'écoles" aussi rapidement que possible.—Les écoles supérieures du Premier et du Quatrième District devraient être consolidées. La même remarque s'applique à celles des deux autres districts.

Les commissaires chargés d'occuper des terres marécageuses situées entre la partie populeuse de la ville et le Lac ont éprouvé quelques retards et rencontré des obstacles, mais ils ont fait un relevé et l'époque n'est pas éloignée où nous verrons disparaître les marais.

Une levée qui protégerait la Nlle Orléans contre les inondations est indispensable au succès de ce grand projet de desséchement. Elle devrait partir du fleuve, toucher au point situé dans les limites de la ville, près le "Halfway House", sur le chemin macadamisé, puis de s'étendre en ligne droite jusqu'au lac. La corporation a déjà dépensé, pour une protection momentanée, plus que ne lui aurait coûté une barrière éternelle contre les crues. C'est là une question dont il serait à désirer que le Conseil s'occupât de suite.

La manière dont quelques-uns des principaux contrats sont exécutés ont donné lieu aux plaintes qui s'élèvent de toutes parts. Il est à regretter que le Conseil n'ait pas exercé rigoureusement le pouvoir dont il est revêtu. Le rôle d'un représentant du peuple n'est pas de s'appuyer sur le sort d'un adjudicataire malheureux; cette commisération engage des personnes à se faire adjuger, à des prix ruineux, des marchés dont elles ne peuvent remplir les conditions et le public en souffre. Les intérêts du commerce, la salubrité, exigent l'attention spéciale des deux boards sur ce sujet important.

Le Conseil ne devrait pas permettre qu'il y eut, sur les marchés, des tables pour les débitants de liqueurs et de nourriture. S'il le permettait, il faudrait qu'il forçât les propriétaires d'acquitter la même taxe que les restaurants. (Un mémoire à ce sujet accompagne le message). La même recommandation est faite relativement aux agents qui sous arrivant du Nord pour vendre des articles par échantillons, etc. et font concurrence à nos marchands domiciliés parmi nous et payant taxe.

Le maire recommande aux Boards de ne pas oublier le "être proof court house" qui deviendra probablement la capitale de l'Etat.

L'année qui vient de s'écouler a prouvé une fois de plus le zèle, l'énergie, l'héroïsme des différentes compagnies de pompiers de la Nouvelle-Orléans.—Le département est parfaitement organisé. Le manque d'eau a été fait sentir dans plusieurs incendies. Les tuyaux qui seront bientôt posés le long de la Levée remédieront à ce mal et le "Fire Alarm Telegraph" ne tardera pas à venir en aide à notre excellent corps de pompiers qui ne le cédera alors en rien à celui d'aucune autre ville de l'Union.

Le Maire termine son message par une revue des questions sur lesquelles il aura de revoir appeler l'attention du Conseil.

CONSEIL DE VILLE.— Le Conseil de ville a siégé hier soir.

Aldermen—MM. Hixon, Landry, Cox, Vennard, Harrison, Whitney, Forstall et De Lebarre étaient présents.

Le Board a ordonné l'impression de cinq cents exemplaires du Message du Maire et de deux cents exemplaires du rapport semi annuel du Contrôleur.

Le rapport du Trésorier et celui de l'agent fiscal ont été soumis au comité de finances.

Une résolution des Assistants fixant à cent piastres au lieu de deux cents piastres le salaire des présidents des comités de finances a été déposée sur le bureau.

M. De Lebarre a présenté une résolution qui alloue $350 à l'officier John Pool et le même montant au sergent F. Marcias, en outre de leur salaire mensuel. Cette résolution a été soumise au comité de finances.

Le Board a adopté à l'unanimité une résolution de M. Harrison priant le maire de désigner un jour où les citoyens s'abstiendront de tout travail et rendront grâce à Dieu qui a éloigné de nous le fléau et permis que notre ville prospérât. Un Te Deum sera chanté à la Cathédrale St Louis.

Aldermen Assistants—Dix membres ont répondu à l'appel.

Après la lecture du Message du Maire, le trésorier a transmis son rapport hebdomadaire qui constate une somme de $4,722 07 en caisse.

Le commissaire des rues a annoncé que tous les adjudicataires, excepté MM. Rossiyly et McCarthy ont rempli les conditions de leurs marchés.

Le secrétaire a lu une lettre de la Compagnie du Théâtre de l'Opéra demandant l'autorisation d'élargir la rue, en face l'édifice.

Le Board a accordé deux mois de plus à M. Denis Cronan pour faire des trottoirs briquetés dans le Troisième District.

PARRICIDE COUR.—Eugène Paul alias Hippolyte Borne qui était accusé de tentative de meurtre sur la personne de John Ekert, s'est déclaré coupable d'assaut à main armée.

Le nouveau Grand Juri, composé de MM. Charles H. Waldo, foreman; L. A. Bendizon, W. W. Lamberton, V. Prades, L. A. Cabiro, J. F. Desgrais, C. H. Taney jr., V. Bernard, Michael Lallmand, J. H. Sherman, J. A. O'Grady, D. C. McCann, John Wild, F. Nicaud, Samuel Sidle et J. P. Cady se réunira le 21 du courant.

LE CADAVRE DE CARR — On a trouvé, hier matin, de bonne heure, entre la goelette Vision et le navire Lancaster, le cadavre de John Parr (et non pas Carr) qui a disparu de Guérin, Pool et Macias. Il ne portait pas une seule trace de violence.

Le second de Lancaster a déclaré qu'après avoir lâché la corde qui le liait à bord, Parr gagna le milieu du fleuve en nageant vigoureusement. Il se retourna puis revint vers les navires où le courant est très rapide.

Dacon et Tharlson, arrêtés sous prévention de complicité ont été mis en liberté par le recorder Summers. Ils ne savent rien de cet assassinat.

LES RECORDERS.—Peter Butler, h.o.l., accusé devant le recorder Summers, de vol de linge sur préjudice de Barney Dooley, John Fahey et Patrick Cunningham, à bord du bateau à vapeur *J. T. Lacey*, a été envoyé devant la Première Cour de District. —Cautionnement de $750.

H Johnson alias H. Hamilton, jeune homme vêtu à la dernière mode, a été envoyé sous prévention d'escroquerie. Les officiers du *Lizzie Simmons* disent qu'il s'embarqua à Memphis, accompagné d'une femme qui l'a dépouillé pendant qu'il était ivre. Il a été accusé calédaire de la maison H. & J. Johnson & Co, de cette ville. Le commis du bateau, M. Maurice Longhorne, le crut et accepta de lui un chèque de cinquante piastres sur la maison. En arrivant en ville, M. Longhorne découvrit qu'il n'y avait pas de H. & T. Johnson & Co à la Nouvelle-Orléans et qu'il avait été la dupe du faux-monnayeur. M. Boyland a arrêté le prétendu Mme Johnson dans une nouvelle maison où Johnson lui-même a été arrêté plus tard.

Ramon Torres, domicilié au coin des rues Bassin et Perdido, accuse d'abus de confiance et de détournement de fonds Angelo Vernango qui a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution le 12 du courant. Il s'agit d'une somme de cent soixante piastres.

M. L. A. Trinchard, député du commissaire des rues, accuse W m. Fabre, qui le 6 courant, d'avoir jeté de l'eau infecte dans la rue.

M. C. H. Nobles, inspecteur de bois, déclare que W. M. Hookbreds, demeurant rue Julie, entre Franklin et Liberté, a vendu à Mme Huston quarante pieds de bois pour une corde.

Jacob Wagner, accusé d'avoir menacé de tuer Peter Gallagher, a du fournir un cautionnement de $250 pour répondre de sa bonne conduite.

Thomas Williams a été condamné à dix piastres d'amende pour s'être ouvré et avoir insulté des dames dans les rues.

—Le recorder Witty a fait écrouer William Farley qui a essayé de poignarder l'officier Alfred Courtelle. Celui-ci l'avait arrêté il y a dix heures, dans la rue Gallatin, parce qu'il était ivre et avait troublé la paix.

Jacob Fuller, accusé d'être vagabond, suspect et dangereux, est en prison.

BOB FOSSUS qui, on le sait, a fourni un cautionnement de $2500 après s'être livré fuitif sous le recorder Long, dans son bureau sans que la police l'ait aperçu, a reçu son ami, hier, de neuf à onze heures du matin, au café "Gem", rue Royale. Il a été le lion de la journée.

INCENDIE.—Hier soir, entre neuf et dix heures, un incendie a éclaté au 2me étage du No 3, Front Levee, un des six grands magasins situés entre Commune et Gravier, et s'étendit de la rue Front Levee à Front.

Les flammes ont peu après enveloppé l'édifice et atteint le No 4.

TEM.—Hier après midi, à trois heures, la locomotive du chemin de fer de Carrollton a renversé et tué sur le coup Edward Dalton, employé de la Compagnie.

Circulaire au sujet de la presse

Le Moniteur publie la circulaire suivante adressée aux préfets par le ministère de l'intérieur, et qui est une paraphrase de la note officielle du gouvernement au sujet de la législation sur la presse:

"Paris, le 18 septembre 1859.

"Monsieur le préfet, un acte récent, inspiré par un sentiment de noble conciliation, a remis à nous les journaux de Paris et des départements, les avertissements dont ils avaient été frappés.

"L'empereur, en donnant ce témoignage de bienveillance à la presse française, a prouvé une fois de plus que la modération de sa politique égalait la force de son autorité et sa haute et généreuse prérogative a effacé des rigueurs que l'intérêt de la société avait rendues nécessaires.

"Tous les journaux actuellement existants et qui avaient été atteints par l'application de l'article 32 du décret du 17 février 1852 échappent aux conséquences de leurs torts, ceux qu'ils avaient encourues, et ils se trouvent en face de ce décret comme s'il était une loi nouvelle.

"Il me paraît donc nécessaire d'en rappeler les principes et de vous exposer dans quel esprit j'en comprends l'application, en ce qui concerne les devoirs imposés à l'administration.

"Le décret du 17 février 1852 n'est point, comme on l'a dit trop souvent, une loi de circonstance, née d'une crise de la société et qui ne saurait convenir à des temps plus heurs. Sans doute, comme toutes les lois politiques, celle-ci est susceptible des améliorations dont l'expérience aurait démontré l'utilité; mais les principes sur lesquels le pouvoir a pu le peuple aussi éclairé que la France mais ce droit ne doit pas être confondu avec l'exercice de la liberté de la presse, par la voie des journaux périodiques.

"Les journaux sont des forces collectives organisées dans l'Etat, et, sous tous les régimes, ils ont été soumis à des règles particulières. L'Etat a donc des droits et des devoirs de précaution et de surveillance exceptionnelles sur les journaux, et quand il se réserve de réprimer directement les excès par la voie administrative, il n'entrave pas la liberté de la presse, il exerce seulement un mode de protection de l'intérêt social. L'exercice de ce mode de protection, qui lui appartient incontestablement, implique un grand esprit de justice, de modération et de fermeté.

"J'ajoute que c'est en matière de juridiction administrative sur la presse que le mesure est surtout nécessaire; je ne saurais donc trop, monsieur le préfet, insister sur ce point. C'est parce que le gouvernement a la volonté et le devoir de ne pas laisser affaiblir en ses mains le principe de son autorité, qu'il peut s'apporter à la liberté de discussion que les restrictions commandées par le respect de la constitution, par la légitimité de la dynastie impériale, par l'intérêt de l'ordre, de la morale publique et de la religion.

"Ainsi donc le gouvernement, loin d'imposer l'approbation servile de ses actes, tolèrera toujours les contradictions sérieuses; il ne confondra pas le droit de contrôle avec l'opposition systématique et la malveillance calculée. Le gouvernement se demande pas mieux que de voir son autorité éclairée par la discussion, mais il ne permettra jamais que la société soit troublée par des excitations coupables ou par des passions hostiles.

"En résumé, je compte, monsieur le préfet, sur tout votre zèle pour remplir cette partie de vos attributions. Dans le concours que vous aurez à me donner, vous tous tiendrez aussi loin de la faiblesse qui autoriserait la licence, que de l'exagération qui entraverait la liberté. De cette manière, vous saurez dans les vues de l'empereur et vous mériterez son approbation.

"Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

"*Le ministre de l'intérieur*,
"DOD DE PAROUL."

LA VILLE DE YEDO (Japon.)

Nous extrayons des lignes suivantes d'une lettre sur le Japon écrite par un missionnaire français qui a le bar n Gros à Yédo:

Hong-Kong, 24 décembre 1858.

Nous étions dans l'un des quartiers des 100 gouverneurs et sous-gouverneurs. La chaleur le plus ardent y régnait. Chaque palais est un long bâtiment s'ouvrant sur la rue par une étale porte grande et épaisse, et se ferme pour le loer en pan de bois. Ces portes proportionnellement petites, fortifiées de gros barreaux. Le style d'architecture est de la plus sévère simplicité. Les seuls ornements des murs à l'extérieur sont de larges carreaux blancs ou gris, dont les contours sont en relief. Le tout ne ressemble pas mal à une prison ou, mieux encore, à un arsenal. Une autre construction plus basse, presque toute en bois, noir en grisâtre, même longueur que la première, fait face au palais.—C'est la demeure des serviteurs, des gardes et des femmes du daimoh. Je n'ai jamais pénétré dans ces sombres palais qu'une fois, sous le patronage d'un de mes puissants amis de Yédo. La demeure était absent.

Des gardes silencieux et immobiles comme des statues nous indiquaient du doigt les pièces accessibles à la visite des amis. La richesse, le luxe d'ameublement, contrastaient avec la simplicité de l'extérieur. L'or et l'argent avaient été prodigués aux laques qui décoraient de leur mille dessins les pièces du palais; des nattes d'une finesse et d'un dessin exquis tapissaient le parquet. Le silence le plus absolu régnait dans ces vastes enceintes; de jeunes laquais, portant les livrées de leur maître, volaient comme des ombres sur les molles nattes qui plient sous leurs pieds, et se croisaient partout sans échanger une seule parole. Je me crus un instant transporté dans un cloître, dans une maison de prière.

Mon introducteur rompit le premier le silence, "Chez-nous, dit-il, le daïmoh est toujours plus beau que l'extérieur. Un mandarin peu peu plus élaler aux yeux du public tout le luxe que comporterait sa fortune. Les strictes règles de l'étiquette et de la loi le lui défendent. Mais chez lui, il est libre de déployer tout le luxe qui n'excède pas ses ressources. Tout ce que vous voyez ici est pour réjouir les nés et les nobles et savants hôtes qui nous visitent accidentellement."

Le Board a accordé deux mois de plus à M. Denis Cronan pour faire des trottoirs briquetés dans le Troisième District.

PARRICIDE COUR.—Eugène Paul alias Hippolyte Borne qui était accusé de tentative de meurtre sur la personne de John Ekert, s'est déclaré coupable d'assaut à main armée.

Le nouveau Grand Juri, composé de MM. Charles H. Waldo, foreman; L. A. Bendizon, W. W. Lamberton, V. Prades, L. A. Cabiro, J. F. Desgrais, C. H. Taney jr., V. Bernard, Michael Lallmand, J. H. Sherman, J. A. O'Grady, D. C. McCann, John Wild, F. Nicaud, Samuel Sidle et J. P. Cady se réunira le 21 du courant.

LE CADAVRE DE CARR — On a trouvé, hier matin, de bonne heure, entre la goelette Vision et le navire Lancaster, le cadavre de John Parr (et non pas Carr) qui a disparu de Guérin, Pool et Macias. Il ne portait pas une seule trace de violence.

Le second de Lancaster a déclaré qu'après avoir lâché la corde qui le liait à bord, Parr gagna le milieu du fleuve en nageant vigoureusement. Il se retourna puis revint vers les navires où le courant est très rapide.

Dacon et Tharlson, arrêtés sous prévention de complicité ont été mis en liberté par le recorder Summers. Ils ne savent rien de cet assassinat.

LES RECORDERS.—Peter Butler, h.o.l., accusé devant le recorder Summers, de vol de linge sur préjudice de Barney Dooley, John Fahey et Patrick Cunningham, à bord du bateau à vapeur *J. T. Lacey*, a été envoyé devant la Première Cour de District. —Cautionnement de $750.

H Johnson alias H. Hamilton, jeune homme vêtu à la dernière mode, a été envoyé sous prévention d'escroquerie. Les officiers du *Lizzie Simmons* disent qu'il s'embarqua à Memphis, accompagné d'une femme qui l'a dépouillé pendant qu'il était ivre. Il a été accusé calédaire de la maison H. & J. Johnson & Co, de cette ville. Le commis du bateau, M. Maurice Longhorne, le crut et accepta de lui un chèque de cinquante piastres sur la maison. En arrivant en ville, M. Longhorne découvrit qu'il n'y avait pas de H. & T. Johnson & Co à la